

CONCOURS GENERAL 2023
DEPARTEMENT PRODUCTION

Analyse de production

À partir de la proposition de sujet suivante, le candidat devra effectuer un travail écrit d'analyse de production.

Ce travail ne devra pas dépasser 5 pages (format A4) dactylographiées, et devra être envoyé par mail le lundi 17 avril au plus tard à concours@femis.fr.

Ce travail sera présenté par le candidat lors de l'épreuve orale.

« Quel rôle pensez-vous que les plateformes puissent jouer vis-à-vis du cinéma d'auteur ? »